

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 22 (1935)
Heft: 9

Rubrik: Chronique genevoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

zerischen Städten ergeben sich aus einer Veröffentlichung des Statistischen Amtes der Stadt Bern über die Wohnungsverhältnisse in 21 grösseren Gemeinden der Schweiz. Teilt man die vor und nach 1917 erstellten Wohnungen in Altwohnungen und Neuwohnungen, so hat in Neuwohnungen die Gemeinde Oerlikon jeden Rekord geschlagen, denn dort sind mehr als die Hälfte aller Wohnungen erst nach 1917 entstanden oder 52 %, während anderseits die Zahl der Neuwohnungen in St. Gallen nur 1,5 % beträgt, denn es sind in St. Gallen seit 1917 nur 254 Wohnungen erstellt worden, in der Stadt Zürich aber 19 913, in Basel 9673, in Bern 7882, in Lausanne 3576 und in Biel 3029. Nur in 3 von den 21 zum Vergleich herbeigezogenen Gemeinden sind mehr als die Hälfte aller Wohnungen mit eigenem Bad ausgestattet, nämlich in Oerlikon (61,2%), Zürich (60,3 %) und in Bern (54,2 %). In Luzern haben 46,9 % aller Wohnungen ein eigenes Bad, in Aarau 45,3 %, in Solothurn 45,2 %, in Baden 40,2 %, in Basel 39,8 %. Was den Abort anbelangt, so sind immer noch 5—12 % aller Wohnungen ohne einen solchen. Wesentlich besser steht es mit der Ausstattung mit elektrischem Licht, denn in den miteinander verglichenen 21 Gemeinden sind durchwegs über 97 % aller Wohnungen mit elektrischer Beleuchtung ausgerüstet und in Vevey, Oerlikon und Langenthal sogar 100 %. Etagen- und Zentralheizung ist

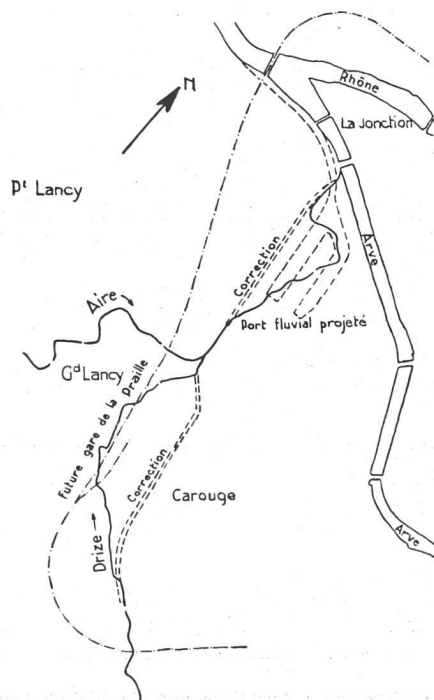
am verbreitetsten in Lausanne, wo 29,1 % aller Wohnungen eine solche aufweisen, alsdann folgt Le Locle mit 27,4 %, dann Bern mit 25,2 %, Zürich mit 24,3 %, Aarau mit 23,4 %. In Basel haben nur 11,2 % aller Wohnungen Etagen- oder Zentralheizung, in St. Gallen 11,5 % und in Rorschach nur 8 %. Was die Anzahl der Gaskochherde anbelangt, so steht die Stadt Basel an der Spitze, denn dort haben 97,9 % aller Wohnungen einen solchen, während in Zürich nur 92,8 % der Wohnungen einen Gaskochherd aufweisen, dafür aber haben in Zürich 4,7 % aller Wohnungen einen elektrischen Kochherd, während in Basel nur 0,6 % der Wohnungen einen solchen haben. In den verglichenen 21 Gemeinden sind durchwegs 80—97 % aller Wohnungen mit Gaskochherden ausgestattet mit Ausnahme von Köniz, wo nur 28,7 % Wohnungen damit ausgerüstet sind. Dafür steht Köniz mit der Anzahl der elektrischen Kochherde an der Spitze, denn nicht weniger als 21,9 % oder ein Fünftel aller Wohnungen sind damit versehen. Diese Ausnahmestellung von Köniz rührt daher, dass das Gaswerk der Stadt Bern nur einen kleinen Teil der Gemeinde Köniz mit Gas versorgt. Verhältnismässig am meisten Boiler zählt die Stadt Basel, wo sich in 29 % aller Wohnungen solche vorfinden. Ihr am nächsten kommen Solothurn, Langenthal, Aarau und dann Zürich mit 21,7 %.

Chronique genevoise

La correction de la Drize et de l'Aire

Nos lecteurs voudront bien se référer à la chronique du no. 11 de 1933 dans laquelle nous avons exposé, avec croquis à l'appui, l'importance de la future gare de la Praille pour Genève. Le chef actuel du Département des travaux publics est un partisan convaincu de ce tracé qui, ose-t-on le dire ici, ne plait guère aux C. F. F.! Un premier pas vient d'être fait dans le sens de la réalisation; et cela n'a pas été facile.

La condition préalable à l'établissement du palier de la future gare comme aussi de l'utilisation des terrains attenants pour des entrepôts et des usines était d'assainir toute la région traversée par l'Aire et la Drize, son affluent.



Une étude fort bien établie par le Département des travaux publics en collaboration avec M. Maurice Delesert, géomètre, démontra la possibilité de supprimer les inondations périodiques provoquées par les crues de ces cours d'eau et celle de se servir du lit rectifié pour des canalisations intéressant la plus grande partie des quartiers de cette région. C'est donc sur la base de ces études que furent présentées le 13 mars 1935 au Grand Conseil les demandes de crédit pour ces ouvrages. Comme il s'agissait d'une somme importante dépassant trois millions et que les finances cantonales sont dans une passe difficile, un referendum fut lancé, toutefois sans résultat, car le 19 mai la loi était acceptée par le peuple et le 17 juin les travaux commençaient. Le croquis ci-joint montre la disposition adoptée pour ces tracés rectifiés et leur emplacement par rapport aux installations futures de la gare et du port fluvial projetés.

Il faut espérer qu'après cette étape il sera possible d'entreprendre les travaux ferroviaires proprement dit sans que les Genevois se «chamaillent» au grand dam du développement de leur ville.

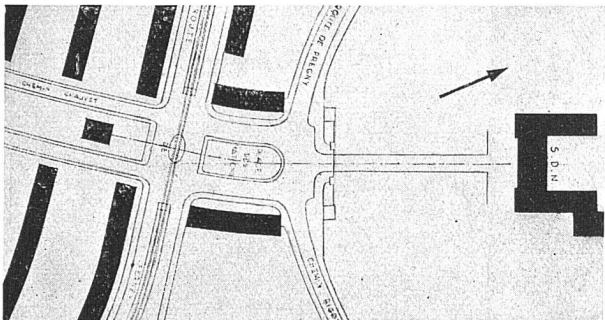
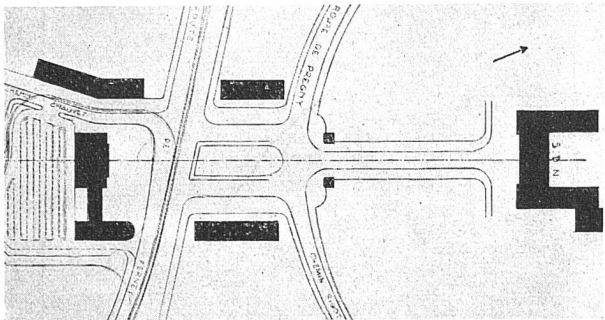
La Place des Nations

Le Palais des Nations n'a pas souvent fait l'objet de notre chronique; nous croyons qu'il sera assez tôt d'en parler lors de l'inauguration. Par contre, notre devoir de chroniqueur nous oblige cependant de signaler une regrettable polémique qui concerne la Place des Nations.

Cette polémique a été amorcée, si nos renseignements sont exacts, à l'instigation des architectes du Palais et a entraîné les anciens Conseillers d'Etat ayant dirigé le Département des Travaux Publics à intervenir dans le débat; des interventions sont même, paraît-il, en cours à Berne. Voici les faits: le plan approuvé par le Conseil d'Etat en 1932 a été légèrement modifié en 1935 à la

suite du concours ouvert entre architectes genevois. Le projet primé en premier rang prévoyait une courbure de l'axe de la place pour en faciliter le raccordement sur la route de Ferney et le chemin Chauvet. M. Braillard, fils, qui est également architecte, a été chargé de construire par un groupe financier un des bâtiments situés sur cette place. La tentation de ramener la modification à une question d'intérêt personnel était naturellement bien proche et, la politique s'en mêlant, a contribué à placer le débat sur une base fort discutable.

En qualité d'architecte, nous voulons examiner ici la question au point de vue purement architectural, en faisant abstraction de tout autre élément négligeable pour le résultat final.



La multitude des études faites depuis 1929 par le Département des Travaux Publics a démontré les grandes difficultés d'un aménagement convenable pour les raisons suivantes:

1° L'axe de l'avenue conduisant au Secrétariat du Palais coupe l'artère principale, la route de Ferney, avec un biais des plus désagréable.

2° La distance entre cette grande artère et le portail futur donnant accès à l'avenue du Palais est trop courte (environ 80 m) pour permettre une place de très grandes dimensions, avec des proportions convenables.

Le premier projet primé dans le concours mentionné plus haut avait cherché à tourner ces difficultés en incurvant légèrement l'axe de la place et en doublant cette dernière de l'autre côté de la route de Ferney. Seule la première suggestion a été retenue et a servi à modifier le projet de 1932 comme l'indiquent les esquisses ci-dessus.

On a donc maintenu, en principe, la solution approuvée par le Secrétariat de la S. d. N. prévoyant des bâtiments en bordure de la place. Il peut paraître regrettable que ces études n'aient pas été faites en collaboration avec les architectes du Palais, mais il faut reconnaître que ceux-ci n'avaient ni le droit ni surtout l'autorité morale et professionnelle nécessaire pour intervenir utilement. Le projet de portail que nous avons vu, il y a plus d'une année, sans vouloir parler du Palais lui-même, en est une preuve trop évidente. En conclusion, le projet dont l'exécution est commencée est parfaitement défendable dans l'ensemble du quartier, il est meilleur, à notre avis, que le projet de 1932, et la seule chose qui pourrait en détruire l'harmonie serait la construction d'un portail qui ne tiendrait pas suffisamment compte des proportions imposées à la place par la situation des artères d'accès. *HI.*

Le restaurant lacustre

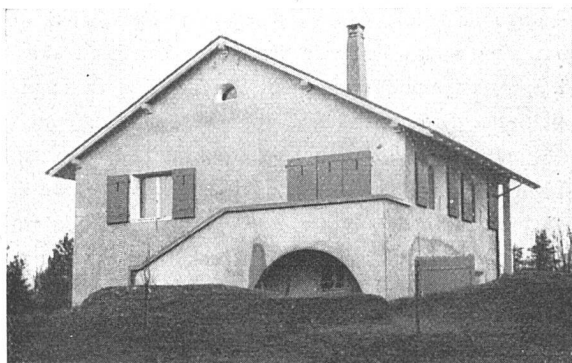
Ce restaurant, autrefois à la mode, bien connu des vieux Genevois, était tombé par son aspect délabré au rôle de modeste guinguette. Personne ne regrettera sa disparition qui supprimera une laide verrue sur la plus belle rive du lac. Nous apprenons par la Feuille d'Avis officielle que cet établissement doit se reconstruire, puis qu'un gérant est cherché pour le futur restaurant.

Il y aura là pour les architectes genevois matière à un concours des plus intéressants et qui sera suivi, si la situation économique le permet, d'une exécution. Nous exprimons cet espoir parce que, malheureusement, cette catégorie de concours est exceptionnelle à Genève où les constructions publiques sont rares. Disons à ce propos qu'il est regrettable que la construction de la station de Rive n'ait pas aussi été l'occasion d'une petite compétition, car du moment que l'on admet l'adjudication privée, nous croyons que le concours entre architectes est le seul moyen d'attribuer un travail sans soulever des réclamations ou créer des méfiants.

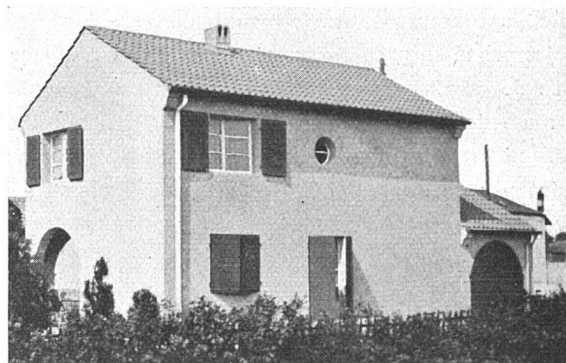
Attributions de prix et diplômes aux meilleures constructions

Dans notre chronique du no. 4 année 1935 nous avons annoncé le rétablissement de cette ancienne institution sous une forme semi-officielle. Il y a vingt-cinq ans, c'était l'Association des intérêts de Genève qui organisait ces concours, aujourd'hui repris par diverses sociétés, groupées sous le patronage du Département des travaux publics, avec sa collaboration effective.

Pour cette année il s'agissait d'examiner 530 villas construites durant les deux années 1933 et 1934; or ce travail n'eut guère été possible sans les photographies de chaque construction qui sont prises au moment de l'autorisation d'habiter. Après une première élimination de 456, une seconde de 38, une troisième de 10 villas,



Villa à Versoix. J. Schurch, architecte
Quelques spécimens de maisons primées



Gampert & Baumgartner, architectes FAS

les 24 constructions restant furent examinées sur place et 14 retenues pour être primées.

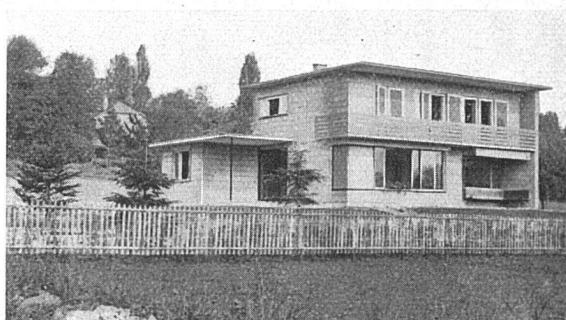
Nos lecteurs trouveront d'autre part le résultat de ce concours qui, en fait, est, plutôt qu'une compétition, une attribution de récompense aux meilleures constructions édifiées dans le canton. L'année prochaine ce sera le tour des bâtiments à multiples appartements.

A la séance officielle, Monsieur Maurice Braillard, architecte FAS, Conseiller d'Etat, avant de décerner les prix, exposa dans un bref discours, les raisons d'être de ce classement et les avantages qu'il présentait: c'est avant tout un excellent moyen de montrer, dans l'anarchie actuelle de la construction, quels sont les exemples à suivre pour respecter les sites de notre pays. Aussi est-ce pour tenter un effort permanent dans ce sens que le chef du Département des travaux publics entend soutenir moralement et financièrement l'action de nos sociétés locales.

Le résultat de ce concours a peut être déçu les partisans de la maison moderne, d'autant plus que le rapport a été assez sévère à leur égard; il faut néanmoins reconnaître qu'il ne s'agit pas d'une attitude de principe, puisqu'une des quatre villas classées en premier rang est de tendance franchement moderne, avec toit plat et matériaux nouveaux. Nous partageons personnellement l'idée qu'il est bon de montrer une grande sévérité dans le jugement d'œuvres modernes, car celles qui sont insuffisantes causent plutôt du tort à nos meilleurs confrères d'avant-garde. Il y aurait cependant un danger évident à n'encourager que les formes les plus tradi-



«Atelier d'architecture», Genève



Villa à Petit-Saconnex. Paeder & Jenny, architectes

tionnelles, car ces dernières n'auraient certainement pas retrouvé leur simplicité d'expression actuelle sans le dépouillement exemplaire de certaines œuvres nouvelles. Et en fin de compte ce sont ces dernières qui parlent le langage de notre temps.

HL.

JOH. MÜLLER		A.G.	OELFEUERUNGEN
GEGRÜNDET 1878	RÜTI	ZÜRICH	ZENTRALHEIZUNGEN
TEL. 30 RÜTI	FILIALE ZÜRICH	TEL. 20.324	WARMW. VERSORGUNGEN